

Face aux opérateurs le Liechtenstein réaffirme sa volonté d'adopter le standard BioInitiative de 0,6 V/m.

[Next-up organisation](#) 03 06 2009

En mai 2008, le Parlement du Liechtenstein a adopté [une loi sur la protection de l'environnement](#) incluant la gestion des déchets, la protection contre le bruit, la pollution de l'air, l'utilisation des engrais, des organismes génétiquement modifiés (OGM) et l'abaissement de la pollution électromagnétique artificielle HF micro-ondes sur son territoire, par l'adoption du seuil d'irradiation des antennes relais à un maximum de 0,6 V/m au lieu de 6,0 V/m actuellement (norme Suisse).

Jusqu'à son entrée en vigueur il est exigé des exploitants des installations de communications mobiles la réalisation chaque année d'un rapport sur les progrès accomplis pour atteindre cette exigence d'ici à 2013. Le gouvernement doit aussi faire un rapport chaque année au Parlement sur les progrès accomplis.

Le premier de ces rapports concernant l'avenir des communications mobiles sur le Liechtenstein vient d'être débattu par le Parlement le 1^{er} et 2 Juin 2009.



Séance plénière au Parlement du Liechtenstein

Malgré les mises en gardes répétées en termes clairs des 4 sociétés des communications mobiles, (*Mobilkom Liechtenstein, Orange Liechtenstein, Swisscom et Allcommunications*) résumées par les déclarations de Christian Neuhaus, porte-parole de Swisscom : "Dans ces conditions, il ne sera plus possible d'exploiter un réseau de téléphonie mobile", le Parlement vient de réaffirmer qu'il ne reviendra pas sur l'intégralité de sa résolution d'adopter le seuil de 0,6 V/m d'ici à 2013 et il est résolument convaincu que c'est techniquement réalisable.

Les opérateurs déclarant ouvertement que l'adoption d'une telle norme ne pouvait pas être respectée, ne permettait par l'exploitation correcte d'un réseau de téléphonie mobile notamment en termes économiques, et empêche les développements technologiques. Ils laissent sous-entendre clairement un éventuel désengagement du Liechtenstein ou du moins d'arrêter les investissements et la planification.

Ces arguments ont été débattus et n'ont pas été retenus par le Parlement dont l'objectif affiché est de parvenir à une solution de communication mobile au Liechtenstein qui assure une desserte de qualité avec une irradiation de la population la plus faible possible, ceci pour la santé, sans porter préjudice à la rentabilité.

Le Parlement a aussi convenu qu'il n'est pas nécessaire de réaliser de nouvelles études sur les risques pour la santé par rapport à la problématique des antennes relais. Au contraire, les Députés demandent au Gouvernement d'entreprendre concrètement la possibilité du lancement d'une phase de tests avec un seuil de 0,6 V/m d'émission des antennes relais.



Christian Neuhaus, porte-parole de Swisscom



Dr Pepo Frick, député au Parlement du Liechtenstein

Force est de constater que les menaces des opérateurs pour un éventuel retrait du Liechtenstein ont eu l'effet inverse escompté puisque le Parlement a également demandé au Gouvernement d'élaborer et d'évaluer des solutions de rechanges telles que des réseaux de téléphonie mobile appartenant à l'État qui pourraient être exploités pour d'éventuelles cessions à des opérateurs de réseaux privés.

Les réponses à ces prises de décisions demandées par le Parlement devraient être soumises par le Gouvernement pour la session du Parlement d'octobre 2009.

C'est seulement à ce moment là que le Parlement pense qu'il pourra continuer la discussion à un niveau qualitatif élevé afin de prendre une décision claire sur l'avenir des communications mobiles du pays.

Rappel : la valeur standard [BioInitiative de 0,6 V/m](#) soit en densité de puissance 0,1 $\mu\text{W}/\text{cm}^2$, est une [réduction de dix fois de la valeur de 6V/m](#) (10 $\mu\text{W}/\text{cm}^2$) du seuil actuel de l'irradiation électromagnétique micro-ondes en Suisse, mais en termes de densité de puissance cela équivaut à une réduction de 100 fois (Ndr! : [la téléphonie mobile fonctionne parfaitement avec seulement des centièmes de V/m](#) – [Alain Liberge d'Orange = Désinformateur](#)).

Notons que le Gouvernement Français s'appuie toujours sur les bases ICNIRP, dont la norme de 61 V/m équivaut en termes de puissance à 1000 $\mu\text{W}/\text{cm}^2$ soit un rapport d'irradiation . . . 10 000 fois supérieur.